

Versement PAC fin juin ?

Question :

Le 24 juin dernier, j'ai reçu un versement intitulé « VIR ASP ». De quoi s'agit-il ?

Réponse :

Comme vous le savez, la PAC s'accompagne d'un principe de modulation ; autrement-dit une réduction sur l'ensemble des aides du 1^{er} pilier : aides découplées liées aux DPU, aides couplées en faveur des productions végétales et animales.

Les prélèvements effectués dans ce cadre permettent de financer des dispositifs du 2^{ème} pilier, concernant le développement rural, la gestion de l'eau, la biodiversité, le changement climatique, les énergies renouvelables...

La modulation s'applique au-delà des 5 000 premiers euros, après prise en compte des réductions éventuelles. Les 5 000 premiers euros d'aides directes perçus ne sont donc pas soumis à modulation.

Le montant que vous avez reçu fin juin dernier correspond de ce fait au « remboursement » des 10 % de modulation 2013 sur ces 5 000 premiers euros, soit 500 € (X par le nombre de part GAEC), ou le cas échéant, au remboursement intégral de la modulation pour les bénéficiaires de moins de 5 000 € d'aides.

Il s'agit d'une certaine façon, du solde de la campagne PAC 2013, qui donne lieu à un ultime compte rendu de paiement, à imprimer sur téléPAC « www.telepac.gouv.fr » dans la rubrique « mes courriers », puis « relevé de situation du 24/06/2014 ».

Alain GUILLON – Olivier PASSELANDE
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne	05.49.36.33.60	☎ Bonneuil Matours	05.49.85.87.80
☎ Montmorillon.....	05.49.91.01.15	☎ Mirebeau	05.49.50.44.29